



C/2024/4754

25.7.2024

DÉCISION DU CONSEIL

du 22 juillet 2024

portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour l'Estonie

(C/2024/4754)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil ⁽¹⁾, et notamment son article 4,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 28 mars 2023 ⁽²⁾, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2027.
- (2) Un siège de suppléant dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M. Teet TIKO.
- (3) Le gouvernement estonien a désigné un candidat pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M^{me} Triin LAASI-ÕIGE est nommée suppléante du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle en remplacement de M. Teet TIKO pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 22 juillet 2024.

Par le Conseil

Le président

J. BORRELL FONTELLES

⁽¹⁾ JO L 30 du 31.1.2019, p. 90.

⁽²⁾ Décision du Conseil du 28 mars 2023 portant nomination de membres et de suppléants du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) (JO C 116 du 31.3.2023, p. 15).